



Extrait du registre des arrêtés
De la commune
D'USSON EN FOREZ

Arrêté n° AV2025-53 du 5 septembre 2025
Réglementant la circulation
et le stationnement
à proximité de la salle ERA

Le maire de la commune d'Usson en Forez

VU les articles L. 2212-1, L.2212-2 (alinéas 1- et 3) et L. 2213- du Code des Collectivités considérant qu'il faut assurer la sécurité du public, ainsi que celle des participants pendant toute la durée du trail de l'éveil ussonnais le samedi 20 septembre 2025.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le stationnement et la circulation seront interdits à tous véhicules sur le chemin de Chambriac et la rue des Ecoles jusqu'à l'intersection avec la route Nationale de 14 heures à 21 heures le samedi 20 septembre 2025.

Fait à USSON EN FOREZ le 5 septembre 2025

Le Maire,
Hervé BEAL

